Trente-troisième Année. — N° 36 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 5 FÉVRIER 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. Havas, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 4 FÉVRIER 1888

UN ARBITRAGE

De tous côtés on se préoccupe de l'avenir de l'Europe. L'exagération dans des dépenses, dûe principalement à l'abus des armements, implique, dans un temps donné, une faillite de tous les budgets. De plus, les hommes politiques qui, selon l'impression de l'Empereur Guillaume, ne voient dans l'armée qu'un *instrument*, sont fatalement enclins à penser qu'il faut tout au moins utiliser les sacrifices qu'ils font pour assurer leur supériorité sur les champs de bataille, et ils envisagent sans horreur l'éventualité d'un embrasement de l'Europe.

Depuis un an, par exemple, il n'est pas un journal qui n'ait présenté à ses lecteurs l'alliance franco-russe comme aboutissant à une guerre sanglante à laquelle prendrait part cinq millions d'hommes.

Et en même temps les idées d'arbitrage, de ligue des neutres, de médiation, n'ont jamais été plus discutées, plus agitées, plus étudiées.

On sait que les journaux belges et le Parlement anglais ont abordé, l'été dernier, le double problème de l'arbitrage et du désarmement.

Aujourd'hui, presque à la même heure, on voit paraître deux brochures à Paris sur les mêmes questions.

Dans l'une, un homme politique étudie l'avenir de l'Europe en face des progrès modernes, et se demande combien de temps les civilisés garderont leur supériorité sur les nations barbares, s'ils continuent à s'épuiser dans des armements disproportionnés.

Dans l'autre, un écrivain catholique présente la question de l'arbitrage sous une forme pratique, en montrant que le conseil amphyctionique que l'on veut donner à l'Europe a, dans le successeur de Saint-Pierre, son président naturel.

Que cette mission de paix rentre tout naturellement dans ce qu'on peut appeler le rôle du Chef de l'Eglise, l'histoire du passé le prouve surabondamment. C'est l'Eglise qui, au moyen-âge, a établi la trêve de Dieu : c'est son Chef qui, plus récemment, était invité par le ministre d'un prince protestant, à jouer le rôle de médiateur entre deux nations rivales.

Le titre même de l'Eglise romaine, ce titre de catholique que l'on peut traduire par le mot *internationale*, implique une neutralité de la part du Chef de l'Eglise qui donne le nom de *fils* aux citoyens du monde entier. Américains, Français, Russes, Espagnols, tous ont un droit égal à sa sollicitude, par ce seul fait qu'ils sont catholiques, et il n'est pas une nation qui n'ait tenu à prendre part aux fêtes de son Jubilé.

Le jour où l'Europe voudrait tenir un Congrès dans le but de résoudre pacifiquement les problèmes politiques qui l'agitent et la menacent, quel est le souverain qui peut prétendre à la présidence de ce Congrès? Quel est celui qui ne portera ombrage à aucun des Etats participants ? Quel est celui qui ne sera suspecté d'aucune ambition personnelle?

L'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la France, ont, tour à tour, cherché et obtenu l'hégémonie de l'Europe. Le Saint-Siège n'a jamais poursuivi que son indépendance. Certes, si les Papes avaient eu des ambitions territoriales, le moyen-âge leur eût offert toutes les facilités pour étendre leur empire.

Mais la monarchie pontificale est la seule, en Europe, qui dans l'espace de huit ou dix siècles ait duré sans jamais s'élever au premier rang comme puissance politique, et, cependant, si elle l'avait voulu, elle eût pu lever des légions pour son compte, comme elle l'a fait lorsqu'il s'est agi de délivrer les Lieux-Saints.

Mais telle n'était pas la politique du Saint-Siège, même au temps de Grégoire VII. Il voulait règner sur les âmes, et, dans ce but, assurer son indépendance territoriale ; il ne visait rien au delà de la garantie de sa liberté.

Le caractère international de la Papauté, que le moyen-âge a reconnu et que la diplomatie européenne maintient encore avec énergie, ne désigne-t-il tout naturellement le Pontife romain pour ce rôle d'arbitrage et de médiation que seul il peut remplir avec l'autorité et l'impartialité désirables?

La grandeur du but à atteindre vaut bien, pensons-nous, le temps que les hommes politiques dépenseraient à l'étude de cette question et à la solution pratique de ce problème.

LA COOPÉRATION EN ANGLETERRE

Le système de la coopération fait de jour en jour de grands progrès en Angleterre.

Lors de la troisième réunion qui a été tenue mardi dernier à l'Ecole royale des mines, Jermyn Street, par la Royal Stastistical Society, M. Frederik Hendricks, membre de l'Académie impériale qui présidait, a lu une notice sur les progrès, l'organisation et le but des Working Class Cooperators, rédigée par M. Benjamin Jones, directeur de la London Branch de la Cooperative Wholesale Society.

M. Jones commence par donner un rapide aperçu du développement actuel de la coopération. En 1886, il y avait 1.331 Retail Distributive Societies, 2 Wholesale Distributive Societies, et 86 Productive Societies. Parmi les Retail Societies, 40 faisaient chacune un commerce supérieur à liv. sterl. 100,000 (2,500,000f.) par an ; 50, un commerce supérieur à liv. sterl. 50,000 (1,250,000 fr.) par an, mais intérieur à liv. sterl. 100,000 ; 70, un commerce variant entre liv. sterl. 30,000 (750,000 fr.) et liv. sterl. 50,000 ; 269, un commerce variant de liv. sterl. 10,000 (250,000 fr.) et liv. sterl. 30,000. Les autres faisaient un commerce inférieur à liv. sterl. 10,000 ; 360 sociétés avaient des succursales ; une seule, celle de *Leeds*, en avait 56.

Vingt et une Retail Societies possédaient ou louaient des terres de culture dont la superficie totale était de 1,684 acres, et dont la plus grande partie avait été acquise au cours des deux années précédentes.

Il y avait de plus sept Cooperative Farming Societies (sociétés de fermage coopératif), dont deux possedaient des terres qu'elles louaient par lots.

Depuis leur fondation, 1864, jusqu'en 1886, les deux Cooperative Wholesale Societies n'ont fait que se développer. En 1886, le chiffre de leurs affaires s'est elevé à L.9,368,000 (234,200,000 fr.). Elles possédaient un grand nombre d'ateliers, cinq steamers et beaucoup de succursales et de depôts dans le Royaume-Uni, en Irlande, sur le Continent et en Amérique.

En 1886, les affaires de 60 Productive Societies se sont élevées à L.1,551,000 (38,775,000 fr.). De plus, les ateliers places sous le contrôle des Productive Societies ont produit la même année L.1,929,000 (45,725,000 fr.). La production totale a donc été, en 1886, de L.3,380,000 (84,500,000 fr).

En résumé, malgré les difficultés et pertes éprouvées par cette catégorie d'entreprises coopératives, on a observé pendant les dix dernières années une augmentation considérable de la production de la coopération.

Un intéressant chapitre est celui qui se rapporte au montant du capital affecté à la construction de cottages. Depuis 1871, 1. 625.000 (5.625.000 fr.) ont été dépensés pour construire des habitations destinées aux membres de la société; mais cette somme ne représente pas tous les frais qui ont été faits dans ce but, attendu que les coopérateurs se sont souvent adressés à des sociétés ordinaires de construction.

Une société se forme en ce moment pour fournir aux ouvriers de la métropole, des logements convenables. Quand les locataires auront payé quatre pour cent du capital, ils se partageront tous les profits.

Cent cinquante sociétés possèdent de petites caisses d'épargne pour les enfants qui en sont membres. Le nombre des déposants en 1884 était de 88.600, et les dépôts annuels de liv. st. 60.000 (1.500.000 francs).

Les coopérateurs attribuent une grande importance à l'instruction. Ils lui consacrent l. 223,000 (575.000 fr.) par an, sans compter les dépenses de locaux, de chauffage et d'éclairage. Ils ont 120 salles de lecture pour les journaux, 100 bibliothèques, 34 cours différents et une école à Oxford.

Ils possèdent un journal hebdomadaire, qui se tire à 34,000 exemplaires. Ils distribuent tous les ans plus de 400.000 livres et brochures.

En 1886, les membres de ces sociétés coopératives étaient au nombre de 833.127. Leur commerce total s'est élevé à 32 millions de livres sterlings, et leurs profits ont été supérieurs à 3 millions de livres sterling.

Tels sont les résultats importants du système coopératif tel qu'il est appliqué actuellement dans le Royaume-Uni.

L'INCIDENT FLOQUET-CASSAGNAC

A LA CHAMBRE

Nous avons donné hier, en dernière heure, le résumé d'un vif incident qui s'est produit, vendredi, à la Chambre, pendant la discussion de l'interpellation de M. Le Provost De Launay sur le scandale des décorations.

Voici, d'après l'*Officiel*, le compte-rendu in-extenso de cet incident :

M. Le Provost de Launay venait de citer un passage du mémoire dans lequel M. Vigneau raconte la scène du téléphone entre lui et Legrand.

Ceci se passait samedi matin, ajoute-t-il M. Vigneau se rend aussitôt chez M. le procureur de la République et il lui raconte, sans aucune espèce de dissimulation, ce qui vient de se passer.

Le procureur de la République ne paraît pas surpris de l'usage qui a été fait du téléphone, mais il envisage immédiatement les faits à un point de vue tout spécial, et ne semble songer « qu'à éviter la *mesure signalée comme nécessaire par* le juge d'instruction. Il demanda à ce dernier à en entretenir M. le Garde des Sceaux, avec lequel il sortait d'avoir une conférence, ajoutant que si M. Vigneau n'y voyait aucun inconvénient, il lui raconterait ce qui venait de se passer.»

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne s'agit pas de savoir s'il a été lu ou non.

A droite. — Il faut bien qu'on le connaisse.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce qui constitue un empiètement sur le domaine de la justice, c'est de lire les documents d'une des parties et d'en tirer des conclusions, tandis que la justice régulière ne peut statuer qu'après avoir entendu contradictoirement toutes les parties en cause. (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

A droite. — Où est-elle la justice ?

M. LE BARON DE MACKAU. — Il n'y a plus de justice !

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Nous voulons la rétablir ; elle est dans des mains qui en abusent ! Vous intervenez pour arrêter le débat.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de Cassagnac, veuillez parler sans me menacer d'une façon semblable.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Je ne vous menace pas ; je dis que vous voulez arrêter le débat !

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez parler paisiblement; vous savez bien que vous ne faites peur ni à moi ni à personne dans cette assemblée. (Nouveaux et vifs applaudissements à gauche et au centre. — Exclamations à droite).

M. LE BARON DE MACKAU. — C'est tout à fait réciproque.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Vous reprenez là votre ancien langage du palais de justice, votre ancien langage d'estaminet ! (Approbation sur quelques bancs à droite. — Exclamations à gauche.)

Un membre à droite. — C'est la vérité !

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous en prie, messieurs, ne vous inquiétez pas des paroles qui échappent de ce côté et qui ne m'atteignent pas. (Bravos et applaudissements prolongés au centre et à gauche.)

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Vous êtes applaudi par une majorité qui vous a dédaigné comme président de la République. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez, monsieur Le Provost de Launay, continuer votre discours. Mon observation reste.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Et la mienne aussi !

M. LE PRÉSIDENT. — Non seulement elle restera, mais elle sera insérée au *Journal officiel*. Je regrette qu'elle ne puisse pas y être en caractères spéciaux pour l'édification du public, et pour faire connaître le langage qu'emploient dans cette enceinte ceux qui se prétendent des gentilshommes. (Applaudissements et bravos répétés à gauche et au centre.)

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Les gentilshommes auxquels vous faites allusion, monsieur, n'ont jamais insulté un souverain qui était l'hôte de la France.

M. JOLIBOIS. — La concentration républicaine se fait sur l'affaire Vigneau !

M. DE LAMARZELLE. — Elle se fait sur Wilson.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez faire silence, messieurs.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — A l'heure qu'il est, vous en demandez pardon à son ambassadeur pour mendier un portefeuille. Voilà la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. — Continuez !

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Vous avez commencé ; je continue.

M. LE PRÉSIDENT. — Continuez, monsieur de Cassagnac; joignez le patriotisme à la politesse. (Vifs applaudissements à droite).

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Il n'y a rien de commun entre le patriotisme et vous, c'est même tout le contraire. Tant que vous continuerez, je continuerai moi-même.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne vous rappellerai à l'ordre pour aucune des paroles que vous m'adressez.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Mais vous en avez dit plus que moi et je ne fais que vous suivre. (Exclamations au centre et à gauche.) C'est vous qui avez commencé.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez continuer votre discours, Monsieur Le Provost de Launay. J'invite tout le monde à garder le silence.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — C'est vous qui avez commencé. Vous n'avez que ce que vous méritez. (Nouvelles exclamations au centre gauche).

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, veuillez garder le silence de tous les côtés.

M. Le Provost de Launay, vous avez la parole. Veuillez continuer votre discours.

(Le silence se rétablit).

Le bruit court, qu'un puissant syndicat est en voie de formation pour recueillir l'héritage de la Banque de France. Une campagne serait faite pour obtenir que la mise en adjudication du monopole soit votée par la Chambre.

Le syndicat en question se déclarerait disposé à accepter le cahier des charges comportant avec le partage des bénéfices au delà de 5 0/0, la gestion gratuite du service financier de l'Etat, qui lui assurerait le concours certain d'un certain nombre de députés, partisans de la suppression des trésoriers-payeurs généraux.

La séance d'hier

ET LA PRESSE

Tous les journaux de ce matin commentent le séance d'hier :

L'Intransigeant :

« Nous ne savons si nos élus se sont rendu suffisamment compte des responsabilités qu'ils ont encourues en adoptant cet ordre du jour, qui n'est ni aussi pur ni aussi simple qu'ils le supposent. Ils se sont perdus pour sauver Wilson. Nous étions loin de le supposer assez intéressant pour provoquer un pareil sacrifice, surtout de la part de gens qui d'ordinaire pensent à eux avant de penser aux autres. »

L'Autorité :

« Nous ignorons si ce scrutin sera profitable à M. Wilson. Moralement, M. Wilson n'a plus rien à perdre. Matériellement, il peut encore compter *sur de puissants et dévoués appuis* : la séance qui nous occupe le démontre.

» En tout cas, la journée d'hier est lamentable pour ses complices.

» Pour le ministère, qui n'a pu qu'apporter des dénégations dénuées de toute valeur, aussi suspectes que sa conduite, qui a dû se contenter humblement de l'ordre du jour pur et simple, sans oser solliciter une approbation quelconque de ses actes ;

» Pour la majorité républicaine, qui a refusé de s'associer à l'acte de propreté auquel les conservateurs la conviaient, qui a voté comme si, en M. Wilson, elle défendait beaucoup des siens ;

» Pour le régime républicain tout entier, qui se résume dans un pareil exécutif et dans un pareil législatif. »

La *Lanterne* :

« Pour faire vivre quelques jours de plus un cabinet mort-né, on a pris, aux yeux du pays, la responsabilité de fautes qui sont les fautes de M. Fallières et de ses collègues, mais qui n'en retomberont pas moins sur la République. »

Le *XIXe Siècle* :

« Est-il contestable, après l'arrêt de la cour de cassation, que si M. Vigneau a été révoqué, c'est moins parce qu'il s'est servi du téléphone que parce qu'il avait pris la résolution de faire arrêter M. Wilson ?

» Et si cela n'est pas contestable, la majorité républicaine n'a-t-elle pas commis une double faute, d'abord en ne prenant pas l'initiative de l'interpellation d'hier, ensuite en accordant au ministre de la justice le bénéfice de l'ordre du jour pur et simple ? »

Le *Soleil* :

« Et M. Wilson ? Eh bien, il restera libre, puisque pour être à l'abri de l'action des lois, il suffit actuellement d'avoir en entre les mains les affaires de l'Etat et de profiter de sa situation pour collectionner deux cent mille lettres dans vingt-deux mille dossiers. Il restera libre puisque la majorité républicaine ne veut pas que, sous la République, la justice soit égale pour tous. Il restera libre, puisque l'on ne laisse plus à la magistrature, même épurée, son indépendance et que les temps sont revenus où, suivant le vers de Victor Hugo dans les *Châtiments* :

La prostitution du juge est la ressource.»

Le *Figaro* :

« M. Wilson peut n'être pas coupable selon la loi, il l'est selon l'honneur et le bon droit.

» Sur ce point, ma conviction n'a jamais varié : y avait-il là matière à le faire arrêter ? Ici je n'ose plus être aussi affirmatif, mais je crois que la justice aurait bien fait de ne pas lui épargner l'arrestation préventive qu'elle n'a pas épargnée au général Caffarel : elle y eût gagné d'abord de ne pas irriter l'opinion, et de ne pas mettre ses traditionnelles balances en suspicion.

» M. Wilson arrêté, puis mis en liberté sous caution, si vous voulez, aurait passé devant la police correctionnelle, et si le caractère délictueux des faits à lui reprochés n'avait pu être établi, on l'eût acquitté : cet acquittement n'eût étonné personne, tandis qu'aujourd'hui M. Wilson, fût-il cent fois innocent, la justice eût-elle procédé à son égard avec les rigueurs ordinaires — ce qui n'est pas précisément démontré — l'affaire restera toujours mystérieuse, suspecte et fournira toujours matière aux suppositions désobligeantes. »

G. GLANEY.

PHYSIONOMIE DE LA SÉANCE

(*D'un correspondant particulier*)

Paris, 3 février 1888.

Les gauches, qui paraissaient hier si décidées à renvoyer aux calendes grecques la discussion de l'interpellation sur les scandales judiciaires, ont compris qu'elles se condamnaient irrévocablement devant l'opinion publique, en refusant de faire la lumière; aussi la nuit portant conseil, ces dispositions se sont-elles modifiées du tout au tout. Lorsque le Garde des Sceaux s'est levé pour déclarer qu'il acceptait la discussion immédiate, pas une voix n'a protesté.

Le prétexte invoqué pour ajourner le débat — la nécessité de continer le budget — tombait de lui-même, puisque d'habitude la Chambre ne siège pas le vendredi. D'ailleurs il n'y a pas d'exemple que les députés renoncent au plaisir d'assister à une séance qui promet d'être singulièrement intéressante, et alors que les banquettes étaient hier au trois quarts vides pour la discussion de la loi de finances, il n'y avait pas aujourd'hui trente places inoccupées. Les tribunes ne sont pas moins bien garnies — ou pour être exact — on s'y écrase littéralement.

* * *

Au banc ministériel, M. Fallières est seul depuis longtemps; il paraît singulièrement gêné dans son isolement; ce n'est que plus tard que M. Tirard vient le rejoindre avec M. Faye.

Ce qui n'échappe à personne, c'est l'état d'énervement dans lequel se trouve le président de la Chambre.

Son entrevue avec M. de Morenheim lui a-t-elle tourné la tête et M. Floquet se croit-il déjà premier ministre ? On le croirait, car jamais on ne vit président de la Chambre sortir de son rôle avec semblable oubli de ses devoirs. A peine M. Le Provost de Launay avait-il commencé son remarquable discours que M. Floquet prenant part à la discussion, se plaint de l'empiètement du pouvoir législatif sur le judiciaire. Cette étrange intervention a soulevé une émotion bien explicable et un dialogue d'une vivacité sans exemple s'est engagé entre M. de Cassagnac et le président.

M. de Cassagnac a pu dire au président arrivé au paroxysme de la fureur : «Tout à l'heure vous me demanderez pardon de ce que vous venez de dire. » Ce gros incident n'a nullement troublé M. Le Provost de Launay qui a terminé au milieu de très vifs applaudissements son écrasant réquisitoire contre M. Fallières.

* * *

Le Garde des Sceaux lui a répondu — est-ce bien répondre qu'il faut dire — on cherchera vainement dans le discours du ministre un fait précis, une réfutation complète des accusations dont il a été l'objet. Dans toute cette vague phraséologie, on ne retient que ces mots : « La justice a fait son devoir, le gouvernement a fait son devoir, tout le monde a fait son devoir ; et puis ? rien. »

Quand M. Fallières sort de ces généralités, c'est pour affirmer que le devoir du procureur est de donner son avis au juge sur la marche qu'il doit imprimer à l'instruction. Cette assertion, que répudierait un étudiant en droit de première année, a soulevé, même à gauche, une tempête de protestations.

Il est, je crois, superflu de dire que M. Piou n'a pas eu de peine à mettre en pièces cette piteuse défense. Le député de la Haute-Garonne est un de nos plus éminents jurisconsultes et avec cela, orateur éloquent, sympathique et d'une parfaite correction.

Dans ces conditions son triomphe devait être facile il a été complet. — Lorsque, dans un magnifique mouvement d'éloquence, M. Piou a évoqué la main de la justice qui s'abat sur les comparses et retombe sans force en présence du véritable coupable, la Chambre entière n'a pu retenir un cri d'admiration.

* * *

Après ce beau discours, la discussion était épuisée. M. Millerand n'a apporté aucun nouvel élément d'intérêt. Le jeune orateur de l'Extrême-gauche a propose l'ordre du jour pur et simple. Le cabinet à bien dû l'accepter : en effet, un ordre du jour de confiance eut été infailliblement repoussé : l'attitude plus que réservée de tous les radicaux pendant le discours de M. Fallières, ne laissait aucun doute à cet égard.

On allait passer au vote, lorsque M. de Cassagnac a demandé la parole.

Le député du Gers, a renversé l'échafaudage des espérances ou des illusions du candidat à la présidence du conseil. Jamais s'est écrié M. de Cassagnac, nous n'accepterons le cabinet dont on parle et que nous considérons comme un danger national.

Et la moralité de cette journée, dira-t-on ? elle peut se résumer dans ce mot d'un député : la concentration républicaine s'est faite sur l'affaire Vigneau. Il y en a une autre, c'est que personne ne s'est levé pour défendre M. Wilson publiquement accusé et que le Garde des Sceaux lui-même a laissé pressentir qu'il faudrait bien finir par le traduire en police correctionnelle. Tardive et insuffisante satisfaction donnée à l'opinion publique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du vendredi 3 février

Présidence de M. FLOQUET, président,

La séance est ouverte à deux heures.

L'INTERPELLATION

sur les scandales des décorations

M. le Président. — Je viens de recevoir une demande tendant à interpeller M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice, sur son attitude dans l'affaire des décorations et sur ses efforts pour soustraire un des inculpés à l'action de la justice.

M. le Garde des Sceaux demande la discussion immédiate.

La Chambre consultée, décide que la discussion aura lieu immédiatement.

Discours de M. Le Provost de Launay

M. Le Provost de Launay. — Je ne m'arrêterai pas sur les débats de cette affaire. Il s'agissait seulement d'arrêter un commandeur de la Légion d'honneur qui, lui, n'avait pas vendu de décoration et qui, en tout cas, n'avait pas acheté la sienne. Cet officier a été la seule victime. Mais il y a un autre coupable qui n'a pas été atteint et qui peut venir s'asseoir demain dans cette salle derrière le banc des ministres.

M. le substitut Lombard a commencé par défendre un homme politique qui, le lendemain, devait être inculpé.

Quand l'affaire Rattazzi arrive devant la justice, un avocat de grand courage demande qu'on poursuive certains coupables qu'on laissait en liberté.

Des pièces importantes sont remises à un commissaire aux délégations judiciaires qui, lui, ne peut pas faire acte de juge, si bien que lorsque l'affaire arrive devant le juge, celui-ci se trouve paralysé par la connivence des témoins.

Devant ce commissaire, M. Legrand et M. Wilson déclarent ne pas se connaître. Mme Ratazzi, interrogée, fond en pleurs et M. le commissaire lui dit : «Ne vous désolez pas, vous savez bien que M. Wilson vous fera, à vous et à votre famille, une situation en Algérie ». (Mouvement et bruits).

M. Legrand, se trouvant seul avec la commission, lui fait cet aveu : « M. Wilson, que j'ai vu, m'a dit : Niez quand même, ils n'ont aucune preuve et ne peuvent rien contre nous.»(Bruit).

De cette déclaration, M. le commissaire dressa procès-verbal qui fut remis à M. Vigneau.

Il importe de savoir que M. Vigneau ayant fait connaître son intention de perquisitionner avenue d'Iéna, M. Bernard, procureur de la République déclara qu'il désavouait absolument cette conduite.

M. Vigneau, alors, a un moment d'hésitation. C'est alors qu'usant d'un procédé dont on a exagéré la portée, il interroge M. Legrand par le téléphone et on obtient cette réponse : «On n'a pas saisi les lettres Ratazzi; elles sont en lieu sûr. » M. Vigneau fait part de cette réponse à M. le Président de la République, qui sans s'étonner du procédé, demande à conférer avec M. le Garde des Sceaux. (Bruit et interruptions.)

(*Ici se produit l'incident que nous donnons plus haut.*)

Suite du discours de M. Le Provost de Launay

M. Le Provost de Launay (continuant). — Le procureur de la République, après avoir vu M. le Garde des Sceaux, déclare que celui-ci voit des inconvénients à l'arrestation de M. Wilson et emmène ensuite M. Vigneau déjeuner avec lui.

Le samedi, M. Vigneau annonce au procureur de la République que le lundi suivant il procédera à la confrontation de M. Wilson, de M. Legrand et de Mme Ratazzi et qu'il ordonnera l'arrestation de M. Wilson.

A ce moment il n'était nullement question de retirer l'instruction à M. Vigneau. C'est M. le Garde des Sceaux qui prend l'initiative de cette mesure. L'instruction est arrêtée le lundi matin, au moment où allait avoir lieu la confrontation.

En présence d'une égalité aussi choquante entre la façon dont on a traité M. Caffarel et celle dont on a traité M. Wilson, la conscience publique reste troublée et des explications sont nécessaires. (Applaudissements répétés à droite.)

BOURSE DE PARIS

du samedi 4 février

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours préced.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 55	3 0/0	81 15	81 15	81 12
85 20	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	84 90
106 75	4 1/2 1883	106 35	106 40	106 40
58 15 1/16	3 0/0 Portugais	.. .|.	.. ..	58 9 1/16
93 77	Italien 5 0/0	93 ..	92 90	92 75
67 1/8	Extérieure 4 0/0	66 5/8	.. .|.	67 5/8
77 1/2	Hongrois 4 0/0	76 1/2	.. ..	76 5/8
375 ..	Egypte 6 0/0	372 25	372 50	372 50
14 20	Turc 4 0/0	13 95	13 95	13 95
.. ..	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	512 ..
99 20	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	97 60
.. .|.	Russe 1880	.. ..	.. ..	.. .|.
528 50	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	528 ..
	Sociétés de Crédit			
3730 ..	Banque de France	3715 ..	3750 ..	3730 ..
456 25	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	450 ..
750 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	740 ..	.. ..	740 ..
345 ..	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	342 50
1376 25	Crédit Foncier	1382 50	1362 ..	1376 25
175 ..	Banque Tharsis	165 ..	.. ..	165 ..
572 50	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	570 ..
451 ..	Société générale	.. ..	.. ..	451 25
427 50	Banq. J.R.P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	423 75
503 75	Banque Ottomane	499	.. ..	499 ..
	Chem. de f. Franç.			
1522 50	Nord act.	.. ..	1520 ..	1517 50
1253 75	Paris-Lyon-Médit. »	1250 ..	1250 ..	1250 ..
735 ..	Est »	.. ..	.. ..	747 50
893 75	Ouest »	.. ..	.. ..	890 ..
1335 ..	Orléans »	.. ..	.. ..	1330 ..
1151 ..	Midi »	.. ..	.. ..	1153 ..
	Sociétés diverses			
2100 ..	Suez	2078 75	2078 ..	2082 50
1397 50	Gaz Parisien	1390 ..	.. ..	1396 50
687 50	Voitures	.. ..	.. ..	690 ..
1140 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	1140 ..
536 25	Rio-Tinto	535 ..	.. ..	532 50
286 25	Panama	280 ..	.. ..	282 50
	Obligat. Foncières			
529 ..	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	530 ..
104 ..	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	106 ..
595 ..	» 500 f. 3 0/0	.. ..	.. ..	597 50
522 50	» 4 0/0 1863	.. ..	.. ..	530 ..
500 ..	» commun. 3 0/0	.. ..	.. ..	496 ..
386 ..	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	386 ..
483 75	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	483 75
485 ..	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	485 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
405 50	Nord	.. ..	.. ..	406 25
398 50	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.. ..	.. ..	399 ..
389 50	Est 3 0/0	.. ..	.. ..	389 50
397 ..	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	397 ..
403 25	Orléans	.. ..	.. ..	401 75
399 50	Midi 2 0/0	.. ..	.. ..	399 ..
.. ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	.. ..
380 ..	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	378 ..
	Chem. de f. Etrang.			
.. ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	.. ..
.. .|.	Alpines-Autrichiennes	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Lombards	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Saragosse	.. ..	.. ..	258 75
	Obligat. des Villes			
533 ..	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	531 ..
529 50	— 1865	.. ..	.. ..	529 50
412 50	— 1869	.. ..	.. ..	412 ..
398 75	— 1871	.. ..	.. ..	398 75
523 ..	— 1875	.. ..	.. ..	525 ..
523 75	— 1876	.. ..	.. ..	523 ..
392 ..	Marseille	.. ..	.. ..	391 ..
104 50	Bordeaux	.. ..	.. ..	105 ..
98 ..	Lyon	.. ..	.. ..	97 50
110 50	Lille	.. ..	.. ..	110 50
47 ..	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	46 50
	Obligations div.			
330 ..	Départem. de la Seine	.. ..	.. ..	330 ..
.. ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Suez	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	.. ..

BOURSE DE LILLE

du samedi 4 février

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	110 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	113 ..	107 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	508 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	511 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	414 ..	415 ..
Armentières 1886	.. ..	482 50
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	47 ..
Tourcoing 1878	.. ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	109 50
Département du Nord	105 ..	105 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce)	.. ..	632 50
— » act. nouv.	.. ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	.. ..	430 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	130 ..	130 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	262 50	262 50
Caisse Platel et Ce	.. ..	360 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	.. ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.. ..	430 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	.. ..	1000 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	512 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1840 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	.. ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	.. ..	153 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 fr. p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	.. ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3255 ..
Denain et Anzin	.. ..	205 ..
Obligations Nord	.. ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	.. ..	440 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	.. ..	8750 ..
Anzin 100e de denier	.. ..	2300 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	.. ..	1295 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	.. ..	10510 ..
Bully-Grenay le 6e	1311 25	1316 25
Carvin	.. ..	1225 ..
Courcelles-lez-Lens	.. ..	150 ..
Courrières	.. ..	26500 ..
Campagnac	.. ..	450 ..
Douchy	.. ..	1895 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	145 ..	145 ..
Dourges	.. ..	6250 ..
Escarpelle (Nord)	.. ..	3780 ..
Epinac	.. ..	800 ..
Ferfay (Société anonyme)	.. ..	760 ..
Lens	.. ..	20000 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	.. ..	47 75
Liévin	.. ..	4000 ..
Lys supérieure	.. ..	.. ..
Meurchin	2400	2400 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	.. ..	14000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	.. ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	.. ..	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	.. ..	62 50
Vicoigne et Nœux	15931 50	15940 ..

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	325 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	.. ..	521 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	.. ..	386 50
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. ..	500 ..
— Réty 1876, remb. à 500, tout payé.	.. ..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 4 Février 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 70 .|.	3 0/0 nouveau	81 12 1/2
81 55 .|.	3 0/0 ancien	81 20 .|.
85 25 .|.	3 0/0 amortissable	85 05 .|.
106 72 1/2	4 1/2 0/0 1883	106 40 .|.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

M. Wilson interviewé

Voici l'extrait d'une conversation de M. Wilson avec un rédacteur du *Figaro* :

« On ne saurait croire, dit M. Wilson, à propos de la décoration de M. Crespin, combien M. Vigneau est revenu de fois sur cette affaire.

» Je lui disais : — J'ai traité personnellement plus de cent affaires, et je défie qu'on y relève non seulement un acte délictueux, mais une simple indélicatesse.

» A ceux, et ils sont nombreux, qui m'ont demandé de les aider à avoir la croix, j'ai répondu : Si vous avez des titres, faites-les valoir, je vous appuierai volontiers.

» C'est ce qu'ont fait toujours, ce que font encore tous les ministres, tous les sénateurs, tous les députés, *tous les hommes politiques*. En un mot, j'ai promis des recommandations, mais non des décorations.

» C'est une distinction que M. Vigneau n'a jamais voulu admettre, et pour laquelle il m'a constamment tarabusté, cherchant, par surprise, à me faire dire un mot imprudent.

» Heureusement est arrivée la dénonciation de Mme Ratazzi au sujet de l'affaire Legrand. Cette dénonciation, loin de me perdre, est peut-être ce qui me sauve. En effet, à ce moment-là, j'ai eu contre moi un réquisitoire direct, — réquisitoire irrégulier, je commence par le dire à cause de ma situation de député, mais que je n'ai pas discuté, car il me rendait la liberté de la parole. »

Le *Rappel* publie la note suivante ;

« Le bruit de l'arrestation imminente de M. Wilson avait couru pendant la journée. Il a couru avec plus de persistance encore pendant la soirée.

» A la préfecture de police, cette nouvelle était démentie.

» Il ne serait pas impossible qu'un incident ayant un caractère définitif se produisit d'ici quarante-huit heures.

» Quant à l'arrestation, elle n'a pas eu lieu à l'heure où nous écrivons.

L'état de santé du Kronprinz

Berlin, 4 février. — Malgré les nouvelles optimistes publiees par plusieurs journaux, on se montre très inquiet et on parle dans le public d'une nouvelle aggravation dans l'état du Prince impérial. On remarque surtout la très significative façon dont le professeur Virchow évite de se prononcer d'une façon positive, sur les résultats de l'analyse microscopique des matières qu'on lui a envoyées de San Remo. Il a répondu ce matin, à quelqu'un qui l'interrogeait sur ce sujet : « Qu'il lui était impossible de se faire une opinion ; qu'il lui faudrait voir la gorge du malade et qu'alors encore son avis ne pourrait pas avoir de valeur, puisqu'il n'était pas médecin. »

Cependant, de l'avis des personnages de la cour, on ne croit pas à l'existence d'un cancer : le prince est atteint de périchondrite aggravée par une inflammation chronique que les médecins se sont décidés, en désespoir de cause, à traiter par la cocaïne. De plus, depuis quelques jours, l'état général du prince est moins bon. Il vient d'avoir des accès de fièvre qui ont duré onze jours, et il souffre, à l'heure qu'il est, de névralgies dans le menton qui ne le laissent reposer ni jour ni nuit.

En résumé, je puis vous donner comme impression générale ce mot prononcé aujourd'hui, au Reichstag, par un membre du conseil fédéral : « Ce qu'on télégraphie de San Remo est la vérité, mais ce n'est pas toute la vérité. »

Un désastre sur mer

Tunis, 4 février. — Le navire italien la *Speranza*, chargée d'orge et de matériaux de constructions a été entièrement perdu à Tabarka. L'équipage seul a été sauvé.

Un parricide

Ussel, 4 février. — Un crime horrible vient de jeter la consternation parmi les habitants du petit village de Bramet, près Neuvic (Corrèze).

Un jeune homme de vingt-cinq ans, nommé Bessaud, a tenté de tuer son père dans les circonstances suivantes :

Il y a deux jours, le père et le fils se rendirent à Neuvic dans le but de faire quelques acquisitions.

Ils entrèrent dans un restaurant où le fils fit faire à son père de nombreuses libations, puis ils revinrent ensemble chez eux.

A peine arrivés à leur domicile, le fils Bessaud se précipita sur son père et le frappa de sept coups de hache, dont un arracha une oreille à la victime. Quand il le crut mort, le meurtrier, pour faire disparaître toute idée de crime, mit le feu à la maison et prit la fuite. Trois jeunes gens qui aperçurent les flammes accoururent aussitôt sur le lieu de l'incendie. Un ancien sous-officier put retirer le père Bressaud des flammes.

Le vol », paraît-il été le mobile du crime. C'est pour s'emparer d'une somme de 3,000 fr. que le père avait eu le malheur de lui faire voir, que le meurtrier n'a pas hésité à commettre cette horrible parricide.

Le meurtrier, arrêté, a été écroué à la prison d'Ussel, et il est entré, paraît-il, dans la voie des aveux.

Le père n'a pas succombé à ses blessures.

Au moment de l'arrestation, il s'en est fallu de peu que les habitants ne fissent un mauvais parti au meurtrier.

Un pharmacien qui empoisonne sa femme et ses enfants. — Sept victimes. — Suicide du meurtrier.

Londres, 4 février. — Un drame terrible vient d'avoir lieu à Salford, au faubourg de Manchester.

Un nommé Derby, pharmacien-herboriste, a tué sa femme et ses six enfants et s'est suicidé ensuite.

L'enquête qui a été ouverte démontre que ces malheureux ont été empoisonnés par Derby et que le meurtrier, après ce sinistre exploit, a avalé également une dose de poison.

On dit que Derby faisait depuis quelque temps de mauvaises affaires et qu'il n'avait pas toute sa raison.

Quelques lettres découvertes chez lui montrent qu'il avait l'intention de se suicider, et que sa femme était décidée à mourir avec lui.

DERNIERE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

Conseil des ministres

Paris, 4 février. — M. Flourens a annoncé que les négociations franco-italiennes subissent un temps d'arrêt, les plénipotentiaires doivent revenir à Paris.

M. Carnot a signé le décret déterminant les conditions auxquelles pourra être accordé le concours de l'Etat, pour la fondation ou l'entretien des écoles primaires publiques que les communes ne peuvent posséder à titre facultatif.

M. Carnot a signé d'autres décrets, portant nomination dans le haut personnel de la marine.

Le traité austro-allemand

Le *Nord* de Bruxelles parlant de la publication du traité Austro-Allemand et du but pacifique que déclare poursuivre l'Allemagne et l'Autriche dit :

« Il est difficile de voir, de prime abord, comment la publicité donnée à cette convention dirigée contre la Russie, pourrait produire un apaisement.

Il n'est pas moins désirable que cette publication ait les conséquences qu'en attendent les Cabinets de Vienne et de Berlin.

Rome, 4 février. — D'après le *Popolo Romano* la publication du traité austro-allemand ne fera qu'exercer une forte pression, en faveur de la paix.

Cette mesure a sans doute pour but de prévenir les fausses interprétations que pourraient faire naître les déclarations de M. de Bismarck, lors de la discussion du projet de loi militaire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 4 février

Présidence de M. Floquet, président

M. le Président annonce la mort de M. Lamotte-Pradelle, député de la Dordogne.

La Chambre reprend la discussion du budget.

M. Yves Guyot, rapporteur général de la commission, répond aux critiques de M. Tirard sur le système des licences proposées par la commission.

Il dit que le monopole n'est pas à craindre, comme on l'a dit, c'est au contraire le projet du gouvernement qui créerait le monopole.